



Communiqué de Boycott des Instances PJJ

Le 30 novembre dernier, la CGT PJJ a annoncé à la Directrice de la PJJ qu'elle ne siègerait plus dans les instances représentatives du personnel jusqu'à nouvel ordre (pour relire [Et clic!](#)).

Pourquoi ?

Les moyens syndicaux ne sont pas accordés aux élus, ce qui ne leur permet pas d'assurer pleinement les mandats pour lesquels les agents les ont élus.

Leur charge de travail sur les services n'est pas allégée et ils doivent donc assumer la même quantité de travail en moins de temps, ce qui détériore la qualité des missions. Aucun moyen n'est alloué pour compenser leurs absences et ne pas surcharger les équipes. Le dialogue social est dénaturé et utilisé par l'administration comme une chambre d'enregistrement. La parole des agents n'est donc pas prise en considération.

Cela concerne quelles instances ?

La CGT PJJ a décidé de ne plus siéger dans toutes les instances représentatives du personnel nationales mais aussi en directions interrégionales et territoriales, à savoir :

- les Comités Sociaux d'Administration et les Formations Spécialisées
- les CAP ainsi que les conseils de discipline
- les comités médicaux.

Notre organisation syndicale boycottera également les seconds tours de toutes ces instances.

Si la CGT PJJ prend cette position, c'est bien parce que l'administration nous y oblige en ne répondant pas à nos trop nombreuses sollicitations sur le sujet depuis le début de l'année. Les élus veulent accomplir correctement leurs mandats syndicaux mais aussi assurer pleinement leurs missions dans les services de la PJJ, tout en préservant leur santé et leur intégrité.

Nous avons pleinement conscience que cela peut avoir des conséquences sur des situations individuelles d'agents mais il ne tient qu'à l'administration d'en faire autrement. **La DPJJ et le ministère doivent donc agir rapidement !**

Nous rappelons que la CGT PJJ est un syndicat de lutte et qu'il est parfois regrettable mais nécessaire d'instaurer un rapport de force pour pouvoir obtenir des moyens légitimes dans l'intérêt du dialogue social, des agents, des missions et des élus.

La CGT PJJ mettra tout en oeuvre pour faire reconnaître à l'administration les moyens dignes d'un réel dialogue social au service de la PJJ !